

Dernière mise à jour le 28 janvier 2020

IFI : 2,1 milliards € de recettes en 2019

Gérald Darmanin a annoncé ce mardi que l'impôt sur la fortune immobilière avait rapporté plus que prévu en 2019 ; 2,1 milliards € au lieu des 1,5 milliard prévus. L'IFI ...

Sommaire

- L'IFI en remplacement de l'ISF
- Des recettes supérieures aux prévisions
- La hausse dans le détail

Gérald Darmanin a annoncé ce mardi que l'impôt sur la fortune immobilière avait rapporté plus que prévu en 2019 ; 2,1 milliards € au lieu des 1,5 milliard prévus.

L'IFI en remplacement de l'ISF

La loi de finances pour 2018, la première sous la présidence d'Emmanuel Macron, a permis de mettre en œuvre plusieurs réformes fiscales majeures telle la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) au profit de l'IFI (impôt sur la fortune immobilière). Ce nouvel impôt a une base imposable bien inférieure à celle de l'ISF puisque seuls les biens immobiliers demeurent dans le champ d'application. Les titres et parts sociales, les liquidités sont désormais non imposables.

Tout comme l'instauration du prélèvement forfaitaire unique sur les revenus du capital pour l'impôt sur le revenu, l'instauration de l'IFI a pour objectif d'inciter les contribuables aisés à investir dans les sociétés et dans l'économie en général. Pour rappel, les foyers fiscaux dont le patrimoine immobilier excède 1,3 million € sont concernés par l'IFI.

Des recettes supérieures aux prévisions

Après 2 années d'existence, il est possible d'avoir un premier aperçu des recettes fiscales générées :

- En 2018, les recettes d'IFI s'étaient élevées à 1,3 milliard € au lieu des 850 millions € prévus dans le budget
- En 2019, elles se sont élevées à 2,1 milliards € au lieu de 1,5 milliard € prévu dans le projet de loi de finances pour 2019.

Les chiffres de l'an dernier ont été révélés ce mardi par le ministre de l'Action et des comptes publics lors d'une audition devant la commission des finances de l'Assemblée nationale. Pour rappel, le montant des recettes d'ISF lors de sa dernière année d'existence en 2017 s'était élevé à 4,1 milliards €. L'IFI rapporte moins. Rien de plus normal compte tenu de l'assiette moins large, mais il rapporte néanmoins plus que prévu.

En outre, le projet de loi de finances pour 2020 prévoyait des recettes d'IFI pour cette année à hauteur de 1,9 milliard €. Il est donc probable que les recettes réelles soient supérieures.

La hausse dans le détail

Gérald Darmanin a également précisé que le nombre d'assujettis à l'IFI avait augmenté entre 2018 et 2019. Il est passé de 132.722 à 139.149 l'an dernier. La capitale abrite évidemment le plus grand nombre de redevables, devant les villes de Neuilly-sur-Seine et Lyon.

Cette augmentation peut notamment s'expliquer par la hausse des prix de l'immobilier dans les grandes agglomérations.